



DIRECTION DE L'URBANISME

☎ : 0262 40 07 73

☎ : 0262 40 05 90

N/Réf.: 50

Objet: Conformité de la construction de Monsieur GRONDIN - PC n°97441106A0464

Hôtel de Ville, le 12/08/2010

A Madame CARANTA-PAVARD Juliette  
171 allée des Topazes  
97400 SAINT-DENIS

## BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DE PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Votre fax en date du 27/07/2010	1	Monsieur GRONDIN n'a pas obtenu la conformité de sa construction. Une mise en demeure lui a été adressée le 21/12/2009 lui demandant de régulariser ses travaux. Monsieur GRONDIN n'ayant pas donné suite, le dossier a été transmis au Procureur.

MAIRIE DE SAINT-DENIS  
URBANISME REGLEMENTAIRE  
A.D.U.

*Par la Direction et par interim,*  
*[Signature]*  
RUEHE

LIBERTE ■ EGALITE ■ FRATERNITE